

**PROJET DE RESTRUCTURATION ET
EXTENSION DE LA RESIDENCE
LES BOULEAUX**

160 rue Marcel Paul – 59156 LOURCHES

***Demande de dérogation
"Espèces protégées"
Au titre de l'article L. 411-2
du code de l'environnement***

1 – CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

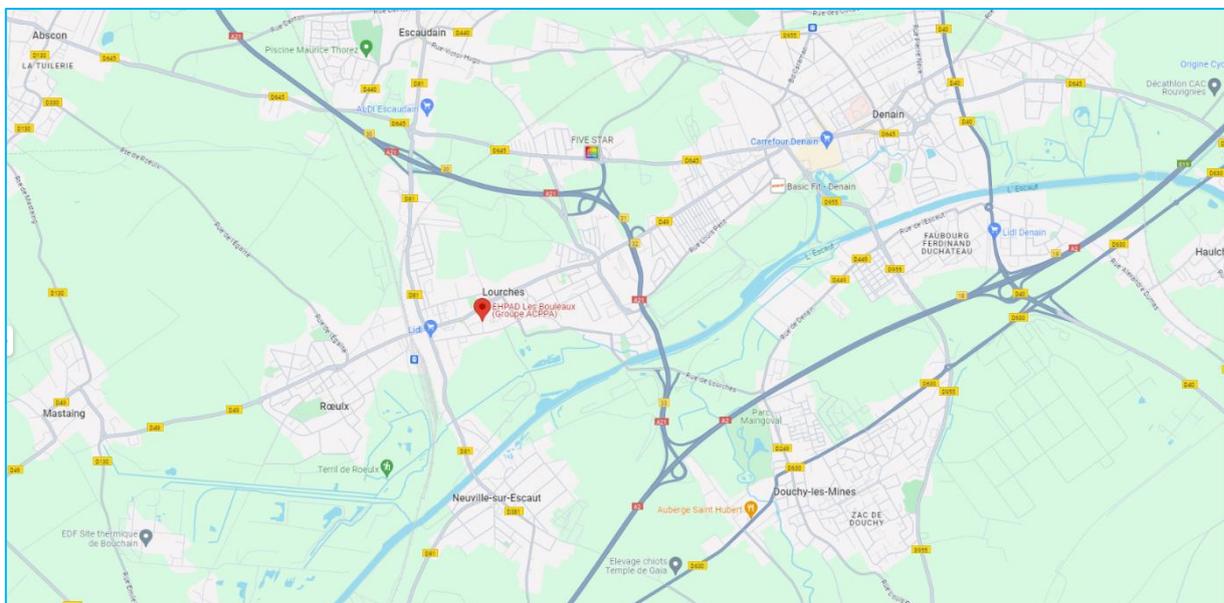
1. 1 – Projet objet de la demande de dérogation

Le projet consiste à la restructuration et extension de l’Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Bouleaux » situé à Louches, 160 rue Marcel Paul – 59156 LOURCHES. L’établissement comprend 86 lits. Il s’agit d’un bâtiment R+2 avec une partie en R+3.

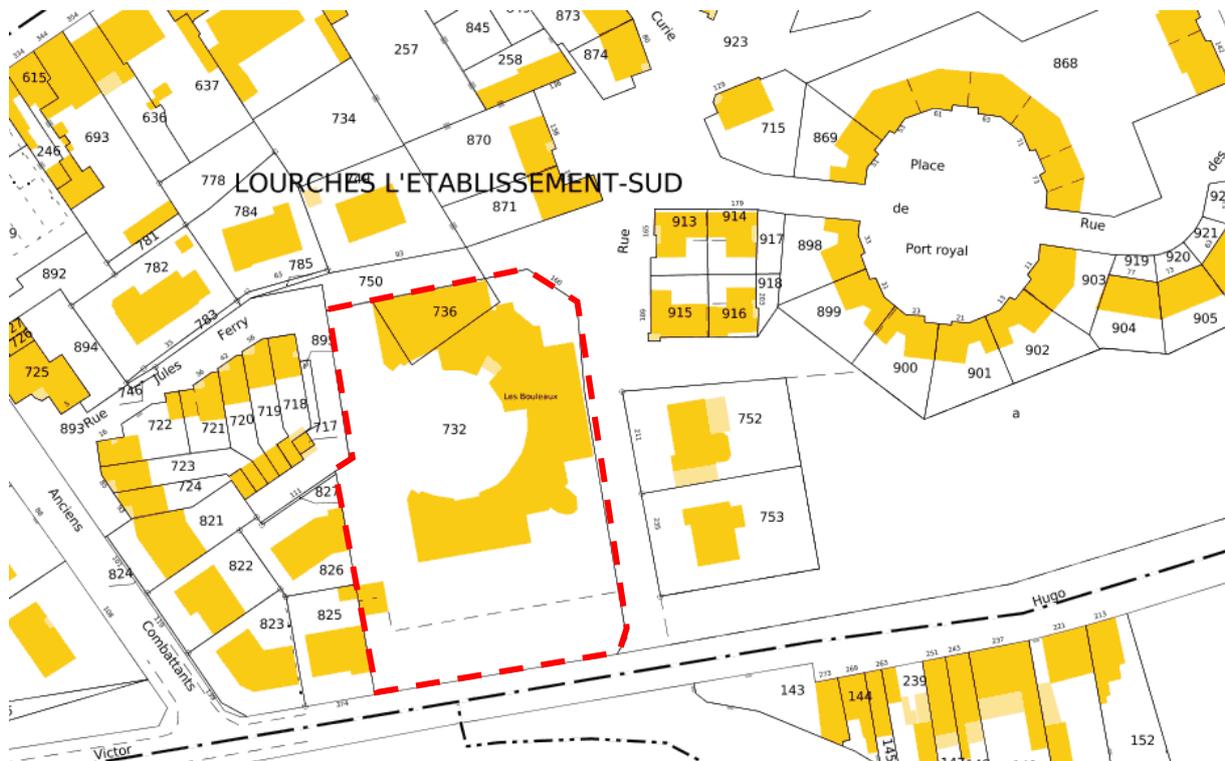
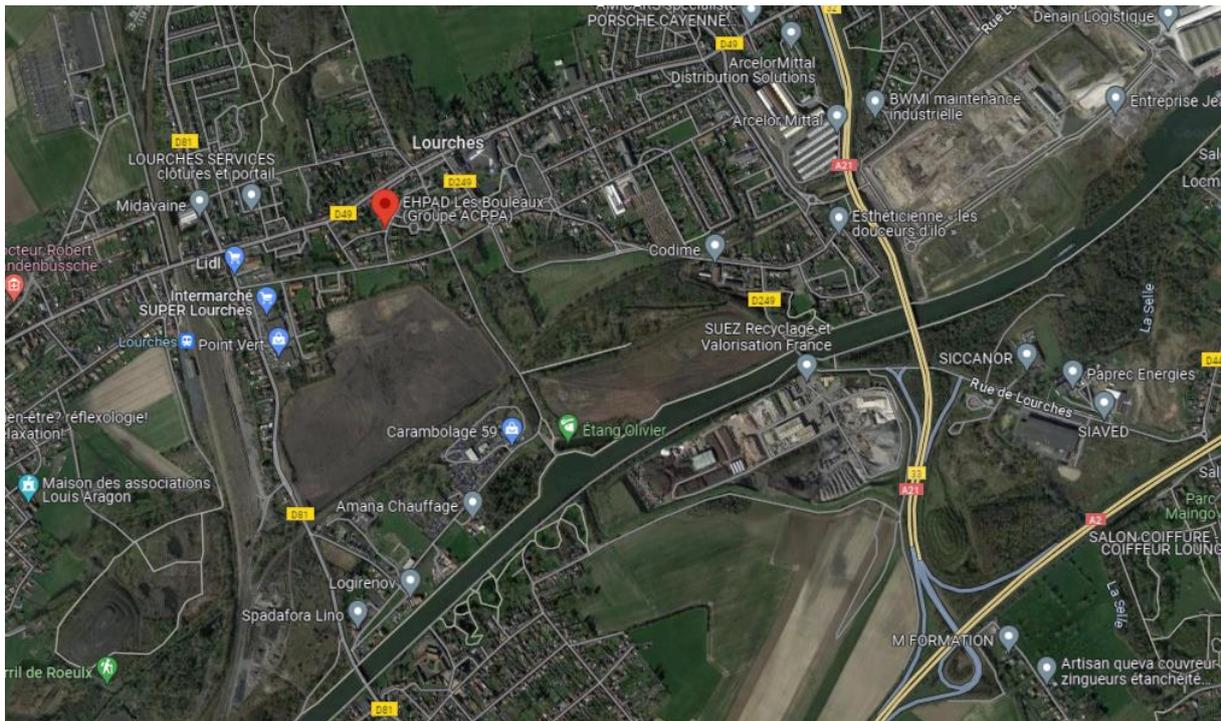
Le sujet de cette dérogation « espèces protégées » concerne la présence de 21 nids habités d’hirondelles sur les différentes façades de l’EHPAD. Afin de procéder à ces travaux, il est nécessaire d’établir une demande de dérogation en application des articles L.411-1 et suivants du Code de l’environnement, pour permettre la destruction des nids ou nichent les hirondelles et la migration dans des nids artificiels.

Dans ce contexte, le présent dossier porte sur la demande de dérogation "Espèces protégées", en application des articles L.411-1 et suivants du code de l’environnement.

SITUATION DE LA COMMUNES DE LOURCHES ET DE L’ETABLISSEMENT « LES BOULEAUX »



Projet de restructuration et extension de la résidence « Les bouleaux »
DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



 EHPAD Les Bouleaux – Louches [Parcelles 732 et 736]

1. 2 – Justification et présentation du projet

A la demande du gestionnaire (*La SCIC les Sinoplies, membre du groupe ACCPA*), le projet porte sur la restructuration et l'extension de l'établissement Les Bouleaux pour permettre la mise aux normes de la structure et pour offrir une meilleure qualité de confort et d'accueil des résidents et du personnel. L'opération a été présentée à l'ARS et au Conseil Départemental qui soutiennent le projet et participent à son financement. Le projet consiste en :

- La création d'une unité Alzheimer de 14 places par extension du bâtiment existant,
- L'augmentation de la surface des chambres existantes et la suppression de toutes les chambres doubles
- L'amélioration des locaux communs.

Les travaux visent en particulier à :

- Un traitement des façades - Les enduits seront repeints afin de rafraichir les façades et les menuiseries en pvc blanc seront remplacées.
- Il sera rajouté un bardage en tuile. Ce bardage habillera la totalité du R+3 créé et rehaussé.
- La partie centrale existante en R+3 sera rehaussée afin de s'inscrire dans la continuité des extensions.
- La toiture en pente au-dessus de ce volume reprendra la tuile de façade en façade rue.
- La restructuration complète intérieure du bâtiment
- Nouvelle chaufferie, nouveau SSI (système de sécurité incendie)

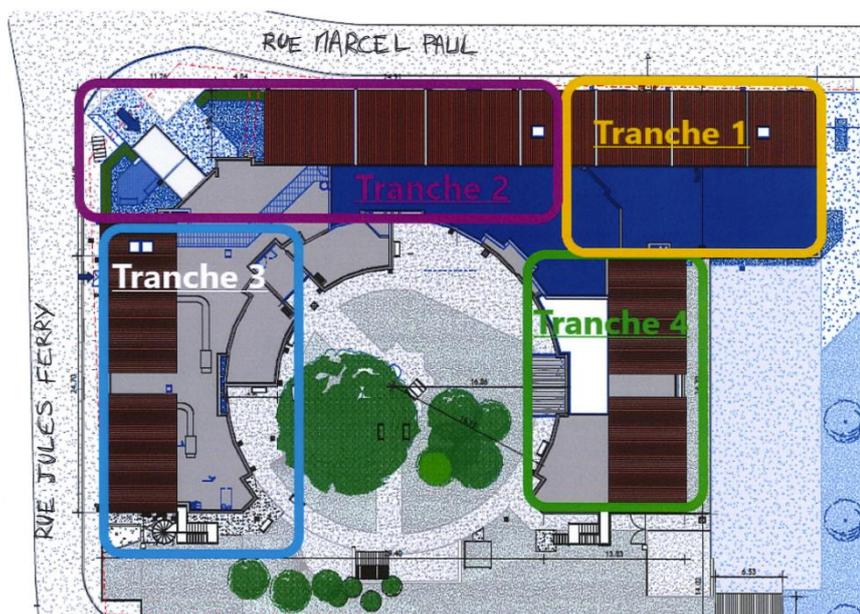
Les travaux prévus pour la préservation du bâtiment et le bien-être des résidents seront décomposés en 4 tranches de juillet 2022 à septembre 2026.

Tranche 1 : Construction d'une extension + travaux ponctuels en existants.

Tranche 2 : Travaux extérieurs + travaux en toiture + restructuration intérieure complète de l'aile concernée

Tranche 3 : restructuration intérieure complète de l'aile concernée

Tranche 4 : Travaux extérieurs + restructuration intérieure complète de l'aile concernée



Tranche 1 (Juillet 2022 à février 2024)	Tranche 2 (Mars 2024 à décembre 2024)
Nids détruits : 0	Nids détruits : 13
Nids posés : 12	Nids posés : 13

Tranche 1 : pose des nids en janvier 2024

Tranche 3 (Février 2025 à fin octobre 2025)	Tranche 4 (Janvier 2026 à fin septembre 2026)
Nids détruits : 8	Nids détruits : 4
Nids posés : 10	Nids posés : 5

Plan tranches de travaux de l'EHPAD « Les Bouleaux »

1. 3 – Définition de la demande de dérogation

1.3.1 Objet de la demande de dérogation

La présente demande de dérogation est effectuée par :

AXENTIA (*entreprise sociale pour l'habitat spécialisée*)
13 Rue de l'Aubrac
75012 Paris – France
Siret : 78011186000133

Travaux suivis par Romane CORRE
Responsable d'opérations immobilières – Pôle immobilier

La demande de dérogation porte sur :

- La destruction, l'altération ou la dégradation de nids d'hirondelles
- Le dérangement de l'habitat des hirondelles

Conformément au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement et à l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction de dérogation, cette dernière porte uniquement sur les espèces protégées impactées par le projet.

(Annexe au dossier : Fiche Cerfa de demande de dérogation)

1.3.2 Motif de la demande de dérogation

La présente demande de dérogation répond au motif suivant :

- C. Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

La restructuration et l'extension s'impose en effet pour des raisons de bien être des résidents et de mises aux normes techniques du bâtiment.

2 – ENJEUX DE L'ESPECE VIS-A-VIS DU PROJET

2. 1 - Etat des lieux

2.1.1 - Réalisation d'un inventaire de terrain

L'état des lieux du terrain a été réalisé en deux temps par LPO Nord, le premier le 18 avril 2023 et le second le 27 juin 2023 afin d'estimer les effectifs d'individus nicheurs et d'identifier les zones occupées par les hirondelles.

L'attention a également été portée sur la présence d'autres espèces protégées.

2.1.2 - Protocole d'inventaire

- Inventaire exhaustif du nombre de nids entiers et habités d'hirondelles de fenêtre du bâtiment avec 2 passages, 18 avril 2023 et 27 juin 2023, réalisé par un bénévole de la LPO Nord expert en la matière.
- Un inventaire des nids d'hirondelles de fenêtre, situés sur les maisons des rues proches du bâtiment pour recenser les colonies d'hirondelles existantes à proximité.
- Les inventaires seront consignés sur un tableau dans le rapport annuel, et enregistrés dans le fichier national d'observation des animaux « Faune France » de la LPO France. Le rapport annuel sera diffusé à Axentia, à la DDTM, au CSRPN et à la LPO Haut de France.

2.1.3 - Résultats de l'inventaire

L'inventaire a permis de constater :

- **18 avril 2023 :**
 - 6 nids dans la cour intérieure.
 - 5 nids et 2 cassés sur façade rue Jules Ferry.
 - 9 nids et 2 cassés sur façade rue Marcel Paul.
 - Au total : 20 nids entiers et 4 cassés.
- **27 juin 2023 17h00 :**
 - 7 nids entiers dont 5 habités, 2 en construction, et 3 cassés dans la cour intérieure.
 - 10 nids entiers dont 9 habités et 3 cassés rue Marcel Paul.
 - 6 nids entiers dont 5 habités et 3 cassés rue Jules Ferry.
 - Au total : 25 nids (dont les 2 en construction) donc 21 habités (les nids en construction seront habités), et 9 cassés.



Cour intérieur 1



Cour intérieur 2



AXENTIA **Cour intérieur 3**



Plan extérieur DECEMBRE 2023

La présence d'aucune autre espèce d'oiseau n'a été constatée.

La demande de dérogation ne porte en conséquence que sur Hirondelles.

2. 2 – Sensibilité de l'espèce

2.2.1 - Fiche de l'espèce

Classifications

- Règne : Animalia
- Embranchement : Chordata
- Classe : Aves
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Hirundinidae
- Genre : Delichon

Statut juridique

Espèce intégralement protégée (arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Description de l'espèce

L'Hirondelle de fenêtre se distingue par son croupion blanc, le dessus de son corps bleu métallique foncé, son ventre blanc pur et sa queue fourchue moyenne. Longueur : 12cm ; Envergure : 26 - 29 cm ; Poids : 15 - 21 g ; Longévité : 15 ans.

Comportements

Contrairement aux autres hirondelles, l'Hirondelle de fenêtre ne forme pas de dortoir la nuit. En revanche, de par son caractère grégaire et sociable, les hirondelles de fenêtre peuvent nicher par colonies et il est possible de retrouver une dizaine d'adultes dans le même nid. Lors des périodes de chasse, on observe souvent des groupes d'individus faisant une halte au-dessus de zones humides ou d'eau libre ou ils trouvent de quoi se nourrir.

Survie et prédation / Menaces

Le principal prédateur de l'Hirondelle de fenêtre est le Faucon hobereau. Pour lutter contre lui, les hirondelles se regroupent et poussent un cri d'alarme.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La taille de la population européenne d'hirondelle de fenêtre n'est pas connue avec précision, elle est évaluée entre 9,9 et 24 millions de couples. Son statut de conservation est considéré comme « en déclin » (BirdLife International, 2004). Parmi les pays qui accueillent le plus grand nombre d'oiseaux, figurent la Bulgarie (800 000 à 4 millions de couples), la Russie (800 000 à 2,3 millions), l'Espagne (1,14 à 2,16 millions), la Turquie (1 à 2 millions) la France (400 000 à 1,6 million), l'Allemagne (820 000 à 1,4 million), la République Tchèque (600 000 à 1,2 million). Quelques pays ne dépassent pas, au plus, le million de couples comme la Croatie, l'Italie, le Portugal et la Slovaquie.

Le manque d'informations précises sur l'ensemble du territoire ne permet pas d'estimer avec précision la taille des effectifs français. A la fin des années 1990, ils étaient estimés à moins d'un million de couples (DUBOIS et al., 2001). Depuis lors, le protocole STOC, initié par le CRBPO a montré que cette espèce était probablement celle qui avait le plus diminué pendant la période 1989-2003, avec une chute estimée à 41% (JULLIARD & JIGUET, 2005). Cependant, les résultats entre 2001 et 2005 montrent au contraire une hausse significative de près de 56% (JIGUET & JULLIARD, sous presse).

Un dénombrement entrepris en Alsace en 2000 estime la population de cette seule région entre 60 000 et 80 000 couples (MULLER & BRIGNON, 2002). Bien qu'on ne puisse extrapoler simplement ces chiffres à l'ensemble du territoire, on peut raisonnablement penser qu'au début du 21ème siècle, la population française dépasse le million de couples. Elle devait même compter plusieurs millions de couples au courant des années 1980. Le déclin « modéré » récent constaté en Europe se confirme pour la France. En maintes régions, on note une diminution des effectifs, même si des variations interannuelles importantes sont observées. Dans l'Hérault (CRAMM P., comm pers.) un recensement exhaustif réalisé au cours de la période 2001-2006 conduit à avancer un effectif nicheur de 30 000 couples. Un suivi annuel, réalisé depuis 1982 sur un échantillon de 13 communes de ce département (CRAMM. P., données non publiées), illustre une tendance significative à la décroissance (diminution de 0,9% par an sur la période 1982-2006).

3 – IMPACTS / MESURES

3. 1 - Impacts bruts du projet sur l'espèce

La reprise des façades et des menuiseries de l'établissement, et plus particulièrement les angles des menuiseries où sont situés les nids des hirondelles fenêtrées (*Delichon urbicum*).

La rénovation des façades entraînera la destruction des nids, et conduit donc à produire des impacts bruts en phase travaux :

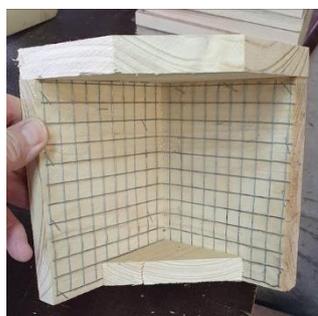
- Risque de destruction d'individus de l'espèce
- Dérangement des individus de l'espèce
- Destruction de l'habitat de nidification de l'espèce

3. 2 - Mesures de réduction

3.2.1 – Moyens mis en œuvre



Nidchoir type 1



Nidchoir type 2



Nidchoir type 2

Des nichoirs de type 1 seront installés afin de remplacer les nids actuellement présents autour de l'établissement. Dans le cas où cela sera possible nous installerons des nichoirs de type 2, étant plus imposant que le type 1 nous n'aurons sans doute pas la possibilité d'en installer dans toutes les zones souhaités. Durant la phase de travaux des bâches seront installées entre le nid et l'encadrement de fenêtre afin d'éviter que les hirondelles viennent faire leur nids sur les fenêtres que nous allons remplacer sur ladite phase concernée.

3.2.2 – Planning et moyens mis en œuvre en phases travaux

Plan de pose des nichoirs artificiels d'hirondelles de fenêtre à Lourches.

TRANCHE 1 : travaux terminés.

- Poser 12 nichoirs

TRANCHES 2 : travaux de 03/24 à 12/24

- Poser un filet ou une bâche aux fenêtres, pour empêcher les hirondelles de refaire leurs nids durant les travaux – Pose de 13 nichoirs à fin 2024 pour remplacer ceux détruits

TRANCHE 3 : travaux de 01/25 à 11/25

- Poser un filet ou une bâche aux fenêtres pour empêcher les hirondelles de refaire leurs nids durant les travaux – Pose de 10 nichoirs à fin 2025 pour remplacer ceux détruits

TRANCHE 4 : travaux de 01/26 à 11/26

- Poser un filet ou une bâche aux fenêtres pour empêcher les hirondelles de refaire leurs nids durant les travaux – Pose de 5 nichoirs à fin 2025 pour remplacer ceux détruits



Cour intérieur 2



Plan extérieur pose
de nichoirs